RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02414
Numéro SIREN : 393 925 953
Nom ou dénomination : SOCIETE CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/012289

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

1948975

Dénomination : SOCIETE CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE

Adresse : 1 impasse de Ratalens 31240 Saint-jean -FRANCE-

n° de gestion : 2011B02414
n° d'identification : 393 925 953

n° de dépôt : A2016/012289
Date du dépôt : 22/07/2016

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 01/07/2016

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE (Haute-Garonne)

1948975

SOCIETE CASAS - VILLEMEUR - JEAN-MARIE
Société à responsabilité limitée au capital de 480 euros
Siège social : 1 Impasse de Ratalens - 31240 SAINT-JEAN
RCS TOULOUSE 393 925 953

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2016

EXTRAIT

[.../...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Gérard CASAS de démissionner de ses fonctions de cogérant et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette démission prendra effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau cogérant et pour une durée illimitée :

Madame Virginie CASAS,
Née le 3 janvier 1977 à L'UNION (31),
De nationalité française
Demeurant 28 Rue des Princes
31500 TOULOUSE
Inscrite auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE sous le numéro 1100089931

Cette nomination prendra effet à compter de ce jour, à l'issue de la présente assemblée.

Madame Virginie CASAS exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Virginie CASAS déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

[.../...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme à l'original
Cyrille JEAN-MARIE
Cogérant